

Projet de loi d'orientation agricole : Fermes d'Avenir appelle à des approfondissements pour permettre un renouvellement des générations et une transition agroécologique réussis

Le travail parlementaire sur le projet de loi dit d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture est ouvert jusqu'au 24 avril 2024. Si les objectifs initiaux du projet de loi sont louables, l'association Fermes d'Avenir, qui soutient le développement de l'agroécologie depuis une décennie, regrette un manque d'ambitions sur les outils et moyens proposés pour accélérer la transition agroécologique et l'installation de la future génération d'agriculteurs.

Le projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture a été débattu jusqu'au 24 avril 2024 à l'Assemblée nationale. Si l'association Fermes d'Avenir partage la volonté d'amélioration de l'orientation, la formation, l'installation et la transmission, et de la levée de contrainte pour les agriculteurs, elle estime que les mesures actuellement proposée restent insuffisantes, tant au regard des besoins de renouvellement de la profession que de l'indispensable transition agroécologique de nos systèmes productifs, seule à même de répondre aux enjeux climatiques et environnementaux.

Formation de la future génération agricole : bien définir l'agroécologie pour en développer une vision commune et des compétences de terrain

Si l'amélioration des compétences en matière de transitions agroécologique et climatique, ainsi que l'amplification de la recherche en la matière, sont annoncées comme des objectifs clés, Fermes d'Avenir regrette qu'**aucune définition claire de l'agroécologie ne permette d'en juger la portée.** Pour l'association, l'agroécologie devrait référer à tout modèle d'exploitation ou de système alimentaire territorial répondant à la fois aux défis sociaux, économiques et environnementaux de l'alimentation et de l'agriculture : nourrir la population française avec des aliments sains et qualitatifs, tout en préservant les capitaux naturels (eau, sol, climat, biodiversité...) dans les limites soutenables pour notre planète, et en garantissant une activité viable, vivable et résiliente pour les agriculteurs.

Par ailleurs, la vocation des métiers visés par le Bachelor Agro créé par l'article 5 est questionnée. Si la maîtrise de compétences productives et de gestion d'entreprise est effectivement capitale pour réussir son projet d'installation, Fermes d'Avenir craint que ce diplôme soit davantage axé sur la

gestion de nouveaux outils technologiques de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et **ne réponde pas à l'objectif de former de nouveaux agriculteurs de terrain.**

L'accompagnement entrepreneurial et un revenu décent parmi les facteurs clefs de réussite d'une installation agricole

Pour accompagner les personnes qui souhaitent s'engager ou se retirer d'une activité agricole, le projet de loi prévoit la création des réseaux France Services Agriculture, guichets uniques constitués par la Chambre d'agriculture chargés de l'accueil, de l'orientation et d'un accompagnement personnalisé et coordonné. Fermes d'Avenir craint que ces réseaux **ne fournissent pas d'outils de diagnostics adaptés à des objectifs de performance agroécologique**. Elle sera attentive au contenu du cahier des charges qui ouvrira l'agrément de structures pour le conseil et l'accompagnement, afin qu'il puisse permettre à des structures expertes de certains sujets (et notamment des modèles technico-économiques agroécologiques), complémentaires aux chambres, d'intervenir dans leurs champs de compétences auprès des porteurs de projets. jj

Fermes d'Avenir préconise par ailleurs d'**élargir le diagnostic modulaire pour la transmission des fermes**, au-delà de la résilience et de la capacité d'atténuation du changement climatique, **aux autres capitaux naturels (biodiversité, sol, eau...)**, qui doivent devenir essentiels dans le cadre d'une comptabilité socio-environnementale.

Fermes d'Avenir tire, de son expérience, trois facteurs clés de succès pour une installation agricole réussie : une formation complète et adaptée du candidat à l'installation ; l'accès (matériel, technique et financier) à l'outil de production (foncier notamment) ; un accompagnement technique sur les aspects agronomiques, économiques, juridiques et de gouvernance avant et après l'installation. Ce dernier facteur manque dans le parcours d'installation actuel, et représente à la fois un frein dans le lancement d'un projet et un facteur d'échec pour les projets démarrés. L'association propose la mise en place d'un **accès gratuit à un accompagnement technique et entrepreneurial** sur les aspects agronomiques, la stratégie d'entreprise et de montage de projet, les enjeux de gouvernance collective, rendu accessible un an avant et quatre ans après l'installation pour tout porteur d'un projet agroécologique. C'est l'objectif de plusieurs programmes que Fermes d'Avenir a déjà montés pour accompagner des centaines de candidats à l'installation.

Par ailleurs, **Fermes d'Avenir déplore que la notion du revenu agricole ne soit aucunement abordée dans le texte**. Il est incompatible de susciter des vocations et de renouveler les actifs agricoles de terrain sans apporter de réponse à cet enjeu. Pour l'association, un revenu agricole minimum garanti doit être assuré, et permettre aux agriculteurs de réussir leur mission de production alimentaire, mais également de remplir les autres services attendus dans la transition agricole (services environnementaux notamment).

Faciliter l'activité agricole, sans renier les impératifs de préservation de l'environnement

L'agriculture est l'un des secteurs responsables du franchissement des limites planétaires, tout en ne répondant pas à ce jour aux défis sociétaux et économiques auxquels elle est confrontée. Les pratiques d'agriculture conventionnelle sont responsables d'environ 25 à 35% du dépassement des limites planétaires. Pour enrayer cette dynamique, le projet de loi d'orientation agricole doit donner un cap permettant de faire pivoter notre agriculture vers des modèles de fermes ou de systèmes

alimentaires territoriaux agroécologiques. A travers ce projet de loi, Fermes d'Avenir craint qu'**une levée des contraintes environnementales ne soit préconisée pour atteindre un objectif de productivité, dissimulé derrière un objectif de souveraineté alimentaire**. La suppression des sanctions pénales et leur remplacement par des sanctions administratives, dans le cas de certaines atteintes à l'environnement, représenterait une réelle menace pour la préservation des espaces naturels, des espèces et des habitats. Fermes d'Avenir préconise donc la suppression de cette disposition.

Dans ce même souci de préservation du capital naturel, Fermes d'Avenir **s'inquiète des dispositions réduisant l'encadrement des infrastructures agricoles comme les "méga-bassines"** notamment, qui sont une menace pour la gestion commune, la préservation et l'accès à la ressource en eau pour l'agriculture. Elle défend la mise en place d'un moratoire pour ces infrastructures. Les dispositions du titre 4 alertent particulièrement l'association pour le recul environnemental qu'elles risquent d'amener pour la préservation des habitats, des espèces et ressources.

A propos de Fermes d'Avenir

Fermes d'Avenir est une association du Groupe SOS **créée en 2013**, dont la mission est d'accélérer la transition agricole en France, en faisant pousser des fermes agroécologiques sur tout le territoire.

Sa vision est illustrée par la recherche d'un équilibre du système de la ferme autour de la recherche de **triple-performance : économique**, pour une activité viable et rémunératrice ; **environnementale**, pour préserver et régénérer les capitaux naturels dans le respect des limites planétaires ; **sociale**, pour avant tout nourrir la population et faire vivre les territoires.

Contact Presse

Marion Enzer, Directrice de la Communication

marion.enzer@fermesdavenir.org